

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE
LE NOMBRE DE CONSEILLERS TERRITORIAUX EN EXERCICE EST DE 80**

Séance du 16 février 2016

Le Conseil de territoire, légalement convoqué le 10 février 2016, s'est réuni à l'Hôtel de l'établissement public territorial Est Ensemble, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Monsieur Gérard COSME, président.

La séance est ouverte à 18h45.

Etaient présents :

Mireille ALPHONSE, Hassina AMBOLET, Samir AMZIANE, Madigata BARADJI, Christian BARTHOLME, Stephan BELTRAN, Nathalie BERLU, Sophie BERNHARDT, François BIRBES, Claire CAUCHEMEZ, Jacques CHAMPION, Laurence CORDEAU, Gérard COSME, Sofia DAUVERGNE, Stéphane DE PAOLI, Jean-Luc DECOBERT (jusqu'à 20h40), Olivier DELEU, Ibrahim DUFRICHE-SOILHI (à partir de 19h12), Claude ERMOGENI, Riva GHERCHANOC (à partir de 19h15), Leila GUERFI, Philippe GUGLIELMI (jusqu'à 20h20), Daniel GUIRAUD (à partir de 19h40), Marie-Rose HARENGER, Stephen HERVE, Laurent JAMET, Yveline JEN, Djeneba KEITA, Christian LAGRANGE, Manon LAPORTE, Magalie LE FRANC, Martine LEGRAND, Agathe LESCURE, Hervé LEUCI, Alexie LORCA, Dref MENDACI, Mathieu MONOT, Jean-Charles NEGRE (jusqu'à 19h45), Charline NICOLAS, Alain PERIES, Brigitte PLISSON, Laurent RIVOIRE, Gilles ROBEL, Abdel SADI, Olivier SARRABEYROUSE (jusqu'à 20h10), Danièle SENEZ, Karamoko SISSOKO, Patrick SOLLIER, Sandrine SOPPO PRISO (à partir de 19h30), Sylvine THOMASSIN (jusqu'à 20h15), Emilie TRIGO, Corinne VALLS (jusqu'à 20h40), Michel VIOIX (jusqu'à 20h40), Mouna VIPREY, Stéphane WEISSELBERG, Choukri YONIS (à partir de 19h12), Ali ZAHI.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Kahina AIROUCHE à Hervé LEUCI, David AMSTERDAMER à Mathieu MONOT, Sylvie BADOUX à Madigata BARADJI, Patrice BESSAC à Djeneba KEITA, Véronique BOURDAIS à Mireille ALPHONSE, Faysa BOUTERFASS à Christian BARTHOLME, Geoffrey CARVALHINHO à Stéphane DE PAOLI, Aline CHARRON à Abdel SADI, Anne DEO à Patrick SOLLIER, Tony DI MARTINO à Emilie TRIGO, Ibrahim DUFRICHE-SOILHI à Claire CAUCHEMEZ (jusqu'à 19h12), Camille FALQUE à Stéphane WEISSELBERG, Françoise KERN à Brigitte PLISSON, Bertrand KERN à Alain PERIES, Véronique LACOMBE-MAURIES à Stephen HERVE, Dalila MAAZAOUI-ACHI à Michel VIOIX, Bruno MARIELLE à Hassina AMBOLET (jusqu'à 20h15), Fatima MARIE-SAINTE à Magalie LE FRANC, Jean-Charles NEGRE à Laurent JAMET (à partir de 19h45), Nabil RABHI à Gilles ROBEL, Nordine RAHMANI à Sophie BERNHARDT, Pierre SARDOU à Danièle SENEZ, Olivier SARRABEYROUSE à Samir AMZIANE (à partir de 20h10), Olivier STERN à Agathe LESCURE, Sylvine THOMASSIN à Hassina AMBOLET (à partir de 20h15).

Absents excusés :

Leila GUERFI, Cheikh MAMADOU, Youssef ZAOUI.

Secrétaire de séance : Alain PERIES

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants, L. 300-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants ;

VU l'article 4.2 des statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble qui lui reconnaissait une compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

VU la délibération n°2011-12-13-25 du 13 décembre 2011 portant déclaration d'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace communautaire ;

VU la délibération n°2012-04-13-19 du Conseil communautaire en date du 13 avril 2012 approuvant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Fraternité ;

VU la délibération n°2012_04_13_20 du Conseil communautaire en date du 13 avril 2012 approuvant la création de la ZAC de la Fraternité ;

VU la délibération n°2014_02_11_32 du Conseil communautaire en date du 11 février 2014 désignant la SOREQA comme concessionnaire de la ZAC de la Fraternité ;

VU la délibération du conseil municipal de Montreuil n° ... en date du 3 février 2016 donnant son accord sur le programme des équipements publics ainsi qu'un avis favorable sur le projet de dossier de réalisation ;

VU le traité de concession d'aménagement signé le 31 mars 2014 entre Est Ensemble et la SOREQA ;

CONSIDERANT que le dossier de réalisation définit le programme des constructions et des équipements publics de la ZAC de la Fraternité annexé à la présente ;

CONSIDERANT que le dossier de réalisation définit le montant des participations à la charge des constructeurs dans le périmètre de ladite ZAC ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC de la Fraternité et le programme des équipements publics annexé à la présente et composé des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation du projet ;
- Le programme global des constructions par site ;
- Le programme des équipements publics ;
- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnées dans le temps ;

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président habilité à cet effet à signer tous les actes qui feraient suite à la présente ;

PRECISE que la présente délibération :

- Sera affichée pendant un mois en mairie et à l'Hôtel de territoire,
- Fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- Sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

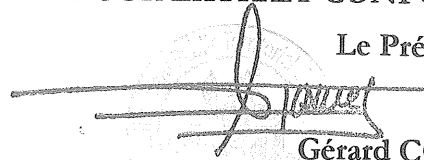
Certifié exécutoire

Transmis et reçu en Préfecture de la
Seine Saint-Denis le... 23/02/2016
Publié le... 23/02/2016.....



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Gérard COSME

